

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

Publié le **lundi 2 décembre 2019** (Conformément à l'ordonnance n°2016-1060 du 03 août 2016)

Conformément à la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et après avoir délibéré le mardi 27 juin 2017, la Communauté de Communes du Pays Rochois a élaboré un Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET), intégrant la dimension territoriale de l'action de lutte contre le changement climatique.

Le PCAET est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il a pour objectif d'anticiper la fracture énergétique et d'enclencher un changement de modèle économique et sociétal permettant globalement de préserver les ressources. Il a aussi pour objectif d'anticiper les effets de l'évolution du climat et de s'en prémunir. Il aborde les thématiques suivantes : les consommations et productions d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et des polluants locaux, la séquestration carbone et la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

Conformément aux articles L122-4 et R122-17 du code de l'environnement, il est soumis à évaluation environnementale.

Une consultation publique est organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET pendant la période du **vendredi 20 décembre 2019 au dimanche 19 janvier 2020 inclus**.

Le dossier soumis à la consultation comprend les documents suivants :

- Un diagnostic
- Un rapport de présentation
- Un rapport de stratégie et d'objectifs
- Une évaluation environnementale du projet et son résumé non technique
- Un plan d'actions annexé
- Les avis exprimés sur le document et les mémoires de réponse
- Les délibérations

Ils sont disponibles sur le site internet de la communauté de communes www.ccpaysrochois.fr/pcaet-enquete/ ou en libre consultation à l'accueil de la communauté de communes du Pays Rochois (1 Place Andrevetan 74800 La Roche-sur-Foron) :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
- le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Les observations et contributions pourront être envoyées pendant toute la durée de la mise à disposition du public par mail à l'adresse suivante : planclimat@ccpaysrochois.fr

Toute contribution transmise après la clôture de la consultation ne pourra être prise en considération. A l'issue de la consultation, le projet de PCAET sera éventuellement modifié pour tenir compte des remarques et avis et sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.